Module 3

L'environnement

Société de l'assurance automobile Québec
Avec vous, au cœur de votre sécurité

Plan du module

- Activité : *La courtoisie, ça fait du bien!*
- Les facteurs environnementaux :
  - Les autres usagers de la route
  - Les caractéristiques de la route et les conditions climatiques (à voir dans le module 7 – *Stratégies de conduite*)

- Règles de la circulation et de la signalisation :
  - Quiz sur les règles de la circulation et de la signalisation

Compétences visées

- Tenir compte des autres usagers de la route.
- Adopter une conduite coopérative et courtoise.
- Évaluer son comportement au regard du partage de la route.
- Déterminer le cadre légal et les règles de courtoisie qui permettent une conduite sécuritaire, coopérative et responsable.

Activité : *La courtoisie, ça fait du bien!*

- Consigne (individuellement)

Répondez au questionnaire intitulé
La courtoisie sur la route (5 minutes).

Société de l'assurance automobile Québec
Avec vous, au cœur de votre sécurité

Les autres usagers de la route

Adoptez une conduite proactive!

Conduire de manière proactive, c'est anticiper les problèmes pour mieux les prévenir.

Pourquoi?

- Pour éviter de se trouver dans des situations de stress qui créent de l'impatience.
- Pour éviter les conflits avec les autres usagers de la route.

Société de l'assurance automobile Québec
Avec vous, au cœur de votre sécurité

Règles d'une conduite proactive et courtoise

PATIENCE, TOLÉRANCE ET COURTOISIE

- Éviter de conduire en état de fatigue ou de tension ou sous le coup d'émotions très fortes.
- Partir plus tôt.
- Emprunter des routes peu achalandées.
- Éviter les conversations tendues avec les passagers.
- Se rappeler que les fausses manœuvres des autres ne sont pas toujours conscientes ou délibérées.
- Accepter le rythme de conduite des autres.
- Protéger les usagers plus vulnérables ou moins habiles.

Société de l'assurance automobile Québec
Avec vous, au cœur de votre sécurité

La courtoisie sur la route

La courtoisie sur la route passe d'abord par le respect du Code de la sécurité routière *et des règles de la circulation…*

- Respect des feux de circulation
- Respect de la signalisation (arrêts, limites de vitesse, céder le passage, etc.)
- Respect de la priorité des autres usagers (piétons, cyclistes, etc.)
- Respect de certaines obligations (communiquer ses intentions, ne pas suivre de trop près, etc.)

…mais elle implique aussi des rapports de politesse et de savoir-vivre.

Comportements irrespectueux ou agressifs

- Selon vous, quels sont les comportements les plus irritants adoptés par un conducteur sur la route?

Société de l'assurance automobile Québec
Avec vous, au cœur de votre sécurité

Comportements irritants

- Couper la voie
- Suivre de trop près
- Faire des gestes déplaisants ou agressifs
- Conduire à une vitesse excessive
- Klaxonner inutilement
- Ne pas respecter le CSR
- Ne pas céder le passage ou l'exiger
- Zigzaguer entre les véhicules
- Ne pas respecter les priorités de passage
- Ne pas signaler ses intentions
- Changer souvent de voie
- Dépasser par la droite ou par l'accotement
- Éblouir les autres conducteurs avec ses phares

Conséquences de l'agressivité au volant

- Outre un accroissement de la peur, des risques et des accidents, les conflits causés par l'agressivité au volant peuvent entraîner des sanctions administratives (amendes) et pénales (peines de prison selon la gravité des actions agressives).

Société de l'assurance automobile Québec
Avec vous, au cœur de votre sécurité

Règles de la circulation et de la signalisation

- Les règles de la circulation :
  - C'est le *Code de la sécurité routière* qui établit les règles de la circulation.
  - Application de quelques règles de la circulation : limiter sa vitesse, effectuer les virages et les dépassements en sécurité, signaler ses intentions, etc.

- Les règles de la signalisation visent :
  - À assurer la sécurité des usagers
  - À accroître l'efficacité de la circulation
  - À guider les usagers de la route
  - Quelques dispositifs de signalisation : feux de circulation, marques sur la chaussée, panneaux, etc.

Règles de la circulation et de la signalisation (suite)

- Retour sur l'étude réalisée à la maison depuis le début des cours :
  - Chapitres 3 et 4 du *Guide de la route*
  - Exercices de révision (Web)
  - Avez-vous des questions?

- Rappel :
  - Préparation à l'examen pour l'obtention du permis d'apprenti conducteur - Phase 1, module 5
  - Préparation aux examens théorique et pratique de la SAAQ à la fin de la période d'apprentissage

Quiz

Règles de la circulation et de la signalisation

Société de l'assurance automobile Québec
Avec vous, au cœur de votre sécurité

Question 1

- Vous circulez dans une ville que vous ne connaissez pas. Il n'y a aucun panneau qui indique la limite de vitesse. À quelle vitesse maximale devez-vous circuler?

  - 30 km/h
  - 50 km/h
  - 70 km/h

Société de l'assurance automobile Québec
Avec vous, au cœur de votre sécurité

Réponse

- 50 km/h :

  – À moins d'une signalisation contraire, la limite maximale de vitesse est de 50 km/h dans une ville.

Question 2

- Dans quelle situation une personne peut-elle être accusée de conduite avec les facultés affaiblies même lorsqu'elle n'a pas pris d'alcool?

  - Elle a été impliquée dans un accident.
  - Elle n'a pas pris un médicament prescrit par un médecin.
  - Elle a conduit après avoir consommé de la drogue.

Réponse

- Elle a conduit après avoir consommé de la drogue :

  – Aucun conducteur n'a le droit de conduire un véhicule lorsque sa capacité de conduire est affaiblie par l'effet de l'alcool ou d'une drogue.

Question 3

- Quel est le taux d'alcoolémie permis pour le titulaire d'un permis probatoire?

    - Règle du zéro alcool
    - Règle des 20 mg % (,02)
    - Règle des 80 mg % (,08)

Réponse

- Zéro alcool :

  – La personne titulaire d'un permis probatoire n'a pas le droit de conduire un véhicule routier après avoir consommé de l'alcool.

Rappelez-vous la règle du zéro alcool!

Question 4

- Dans cette situation, pouvez-vous dépasser la bicyclette?
  - Non
  - Oui
  - Non, car la priorité est aux cyclistes

Réponse

- Non

- Vous ne pouvez pas dépasser la bicyclette, car, en raison de la présence du véhicule venant en sens inverse, l'espace n'est pas suffisant.

- Dépassement réglementaire d'un cycliste dans une zone de :
  - 50 km/h ou moins : 1 mètre
  - plus de 50 km/h : 1,5 mètre

Question 5

- La nuit, vous passez des feux de route aux feux de croisement quand la voiture qui approche en sens inverse se trouve à moins de :
  - 50 mètres
  - 100 mètres
  - 150 mètres

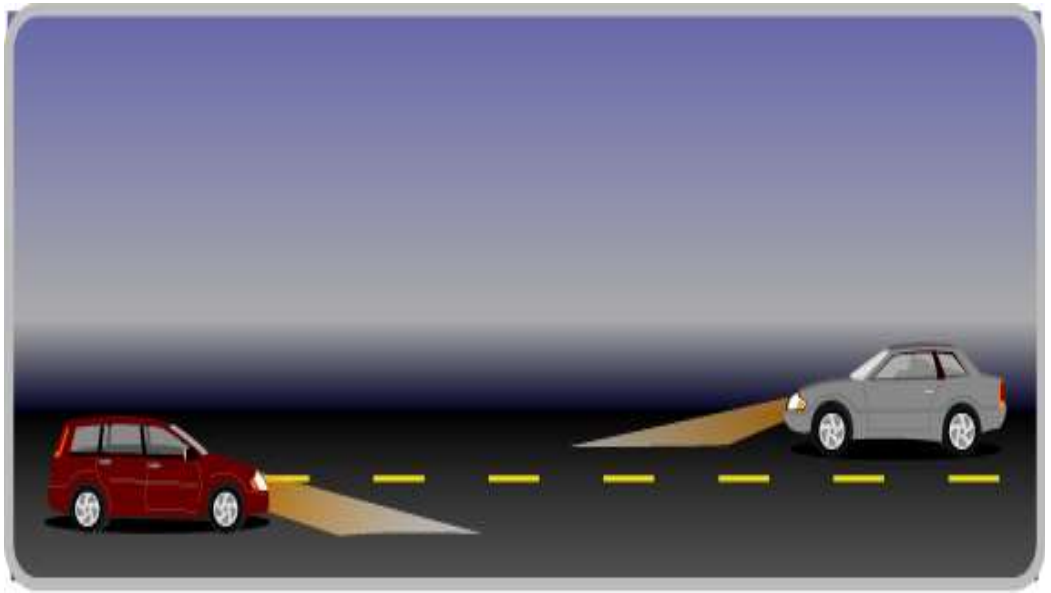

Société de l'assurance automobile Québec
Avec vous, au cœur de votre sécurité

Réponse

- 150 mètres :
  - À moins de 150 mètres, vous devez passer aux feux de croisement afin de ne pas éblouir l'autre conducteur.

Société de l'assurance automobile Québec
Avec vous, au cœur de votre sécurité

Question 6

- Vous montez une côte et suivez un tracteur de ferme. Pouvez-vous le dépasser?
  - Non
  - Oui
  - Oui, car c'est un tracteur

Réponse

- Non :
  - Vous ne pouvez pas dépasser, car vous ne pouvez pas vérifier si la voie de gauche est libre.

Société de l'assurance automobile Québec
Avec vous, au cœur de votre sécurité

Question 7

- Il est interdit d'effectuer un dépassement en empruntant la voie réservée à la circulation en sens inverse :
  - À l'approche et au sommet d'une côte
  - En longeant une piste cyclable
  - Dans une zone de 50 km/h

Société de l'assurance automobile Québec
Avec vous, au cœur de votre sécurité

Réponse

- À l'approche et au sommet d'une côte :
  - À l'approche et au sommet d'une côte, il est interdit d'effectuer un dépassement en empruntant la voie réservée à la circulation en sens inverse.

Société de l'assurance automobile Québec
Avec vous, au cœur de votre sécurité

Question 8

- Vous stationnez votre véhicule dans une pente montante. Comment devez-vous placer les roues?

À gauche

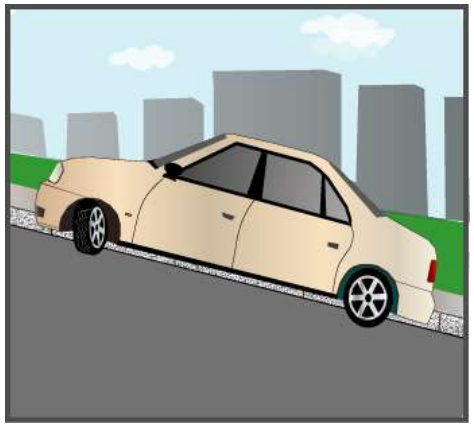

À droite

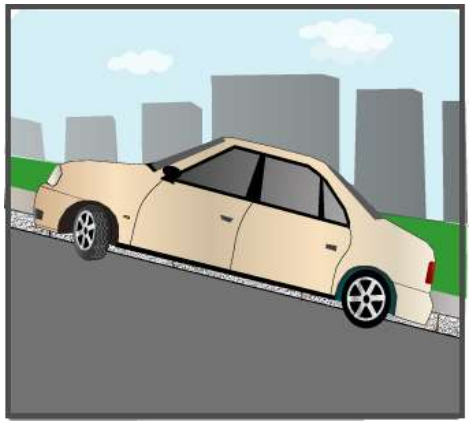

Au centre

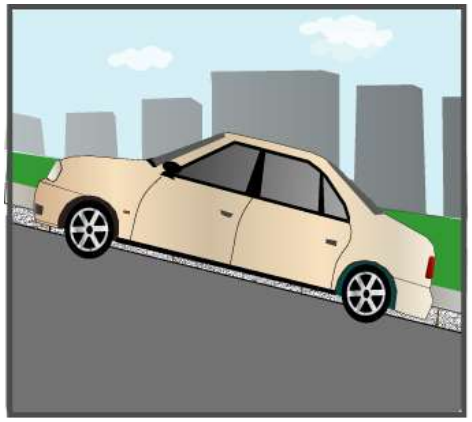

Réponse

- À gauche :

  – Si une défaillance du frein de stationnement ou de la transmission survient, le véhicule sera retenu par la bordure de la chaussée.

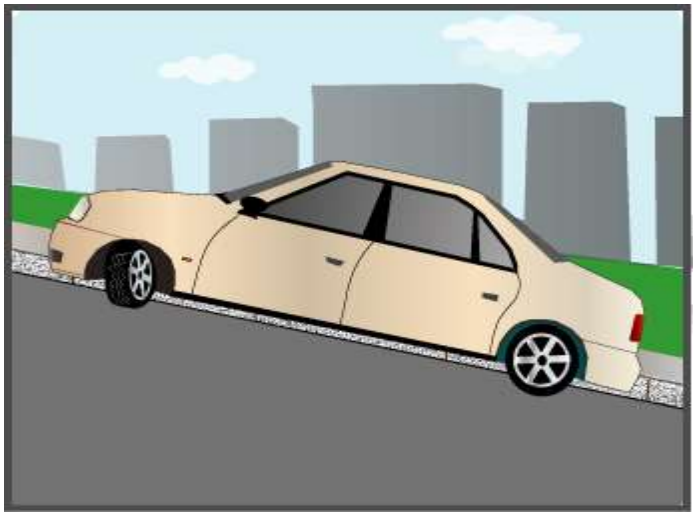

Société de l'assurance automobile Québec
Avec vous, au cœur de votre sécurité

Question 9

- Pour faire marche arrière, votre père détache sa ceinture de sécurité. Le *Code de la sécurité routière* le permet-il?
  - Oui
  - Oui, seulement en sortant d'une entrée privée
  - Non

Réponse

- Oui :
  - Le *Code de la sécurité routière* n'oblige pas le conducteur à porter la ceinture de sécurité pendant une manœuvre en marche arrière.

Société de l'assurance automobile Québec
Avec vous, au cœur de votre sécurité

Question 10

- Un conducteur circule sur la voie C. Il veut tourner à gauche à l'intersection. Que doit-il faire?
  - Il ne peut pas tourner à gauche. Il doit se rendre à la prochaine intersection.
  - Le conducteur doit effectuer un changement de voie de C à B et un autre changement de voie de B à A.
  - Le conducteur peut traverser les deux voies de circulation en effectuant un seul changement de voie.

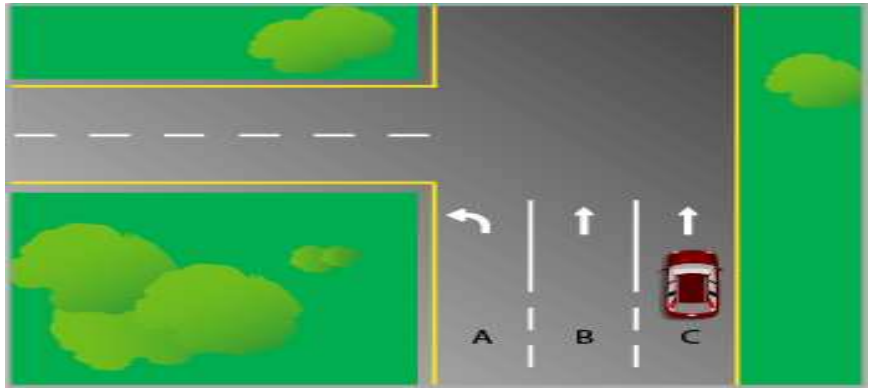

Réponse

- Il ne peut pas tourner à gauche. Il doit se rendre à la prochaine intersection :

  – Le conducteur doit planifier son virage et les changements de voie qui le précèdent.

Société de l'assurance automobile Québec
Avec vous, au cœur de votre sécurité

Question 11

- À la hauteur de ce panneau, que devez-vous faire?
  - Arrêter immédiatement
  - Vous préparer à arrêter
  - Ne rien faire de particulier

Réponse

- Vous préparer à arrêter :

  – Ce panneau annonce l'approche d'un panneau **ARRÊT**. Commencez à ralentir, car vous devrez bientôt arrêter.

Question 12

- La forme et la couleur de ce panneau sont réservées aux indications :
  - De limite de vitesse
  - De danger
  - De travaux

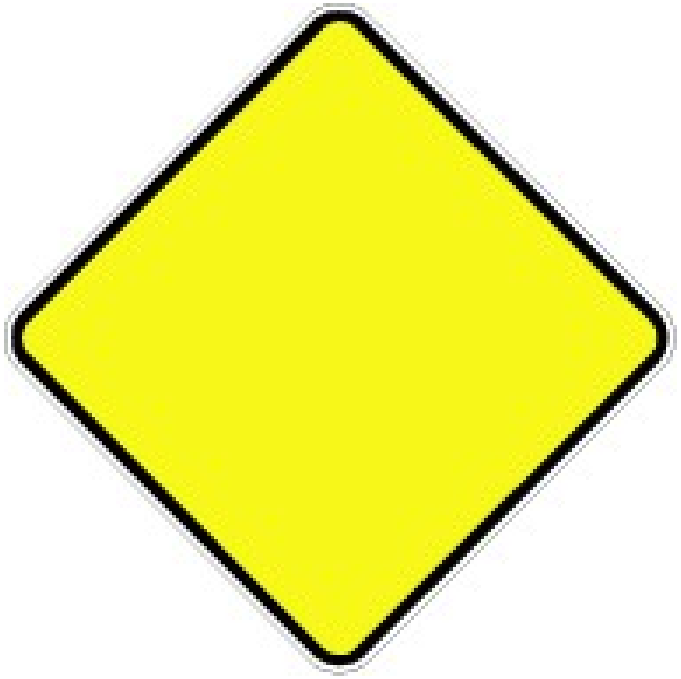

Société de l'assurance automobile Québec
Avec vous, au cœur de votre sécurité

Réponse

- De danger :

  – Il s’agit d’un signal qui vous prévient d’un danger.

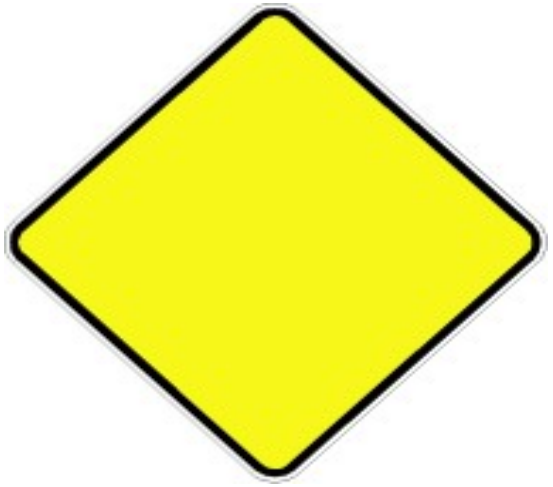

Société de l’assurance automobile Québec
Avec vous, au cœur de votre sécurité

Question 13

- La forme de ce panneau signale :

  - Le début d'une zone scolaire
  - L'approche d'une zone scolaire
  - L'approche d'un passage pour écoliers

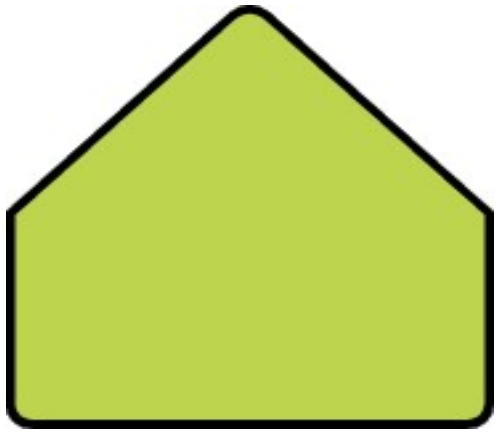

Société de l'assurance automobile Québec
Avec vous, au cœur de votre sécurité

Réponse

- Le début d'une zone scolaire :

  – La forme de ce panneau vous signale que vous êtes au début d'une zone scolaire.

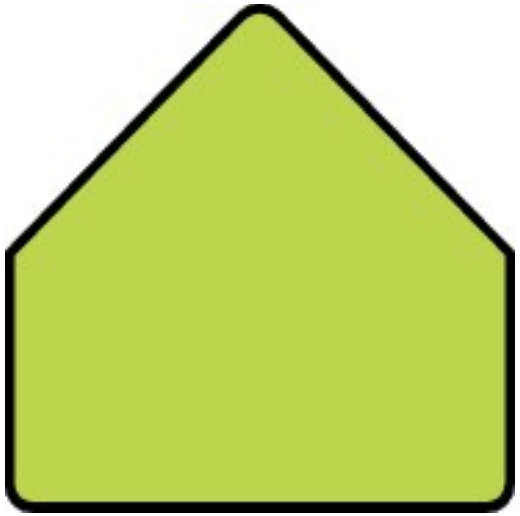

Société de l'assurance automobile Québec
Avec vous, au cœur de votre sécurité

Question 14

- Ce panneau annonce :
  - L'approche d'un pont
  - La fin d'une chaussée avec revêtement
  - Le début d'une route en construction

Société de l'assurance automobile Québec
Avec vous, au cœur de votre sécurité

Réponse

- La fin d'une chaussée avec revêtement :

  – Vous approchez d'une chaussée qui ne sera plus asphaltée, mais en gravier ou en terre.

Société de l'assurance automobile Québec
Avec vous, au cœur de votre sécurité

Question 15

- Ce panneau indique :
  - La vitesse minimale à respecter
  - La vitesse maximale autorisée
  - La vitesse recommandée

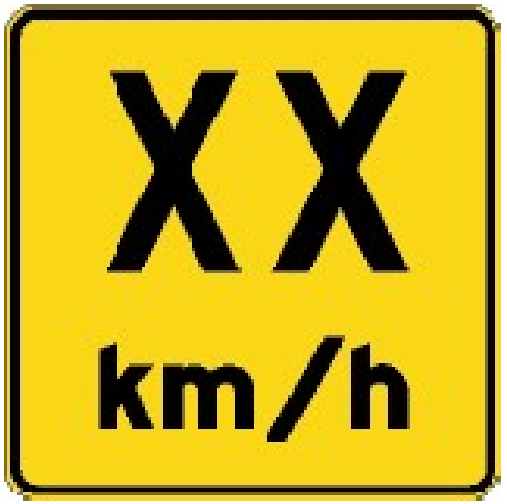

Réponse

- La vitesse recommandée :
  - Ce panneau indique la vitesse recommandée pour circuler près d'un obstacle ou d'un point dangereux sur un chemin public.

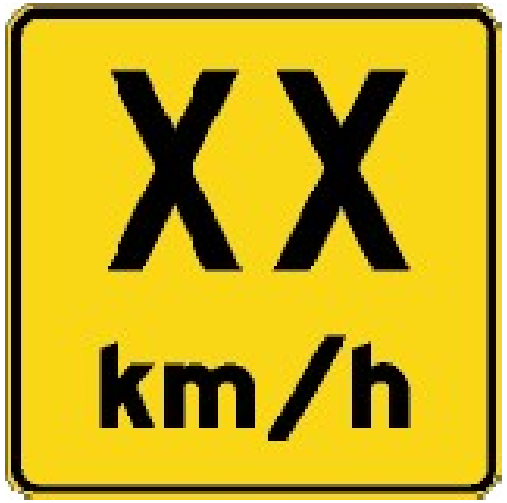

Question 16

- Face à un feu jaune, vous devez :
  - Arrêter
  - Accélérer
  - Ralentir

Société de l'assurance automobile Québec
Avec vous, au cœur de votre sécurité

Réponse

- Arrêter :

  – Vous devez vous arrêter, sauf si vous êtes engagé ou si près de l'être qu'il vous est impossible de vous immobiliser sans danger.

Société de l'assurance automobile Québec
Avec vous, au cœur de votre sécurité

Question 17

- Dans quelle situation la ligne simple continue peut-elle être franchie?

Pour dépasser :

Un autobus

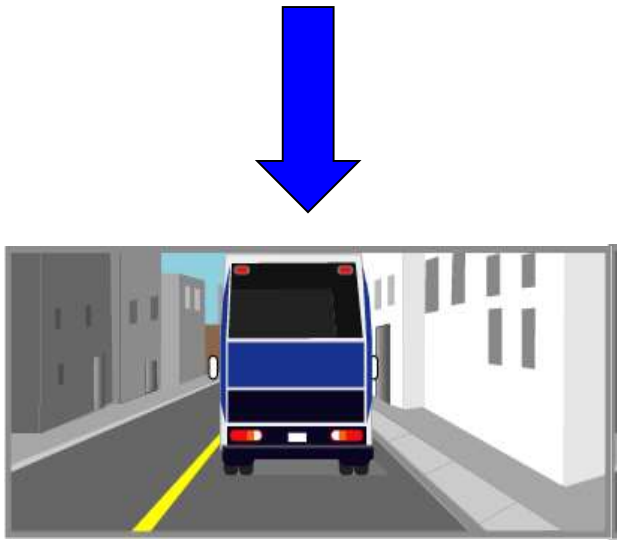

Un camion

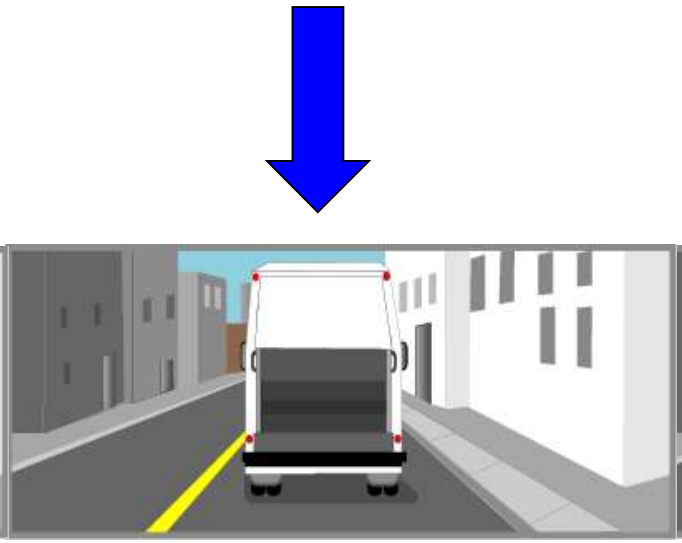

Une calèche

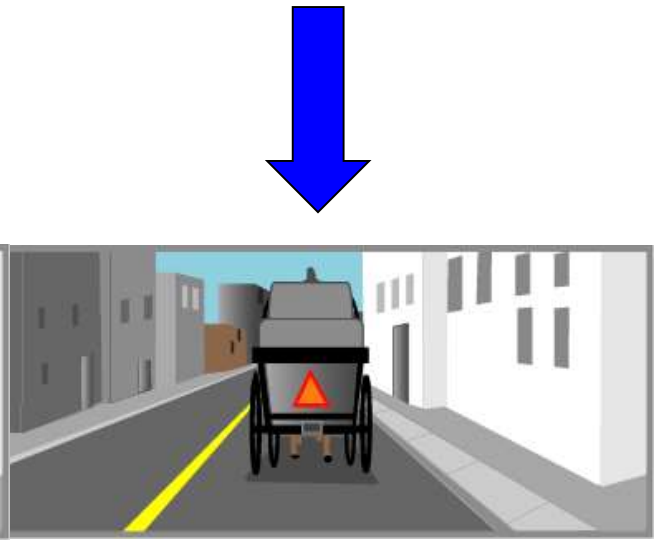

Réponse

- Pour dépasser une calèche :

  – Si la manœuvre est sécuritaire, une ligne continue peut être franchie exceptionnellement pour dépasser un véhicule tiré par un animal.

Question 18

- Que vous indique ce panneau de signalisation?
  - Avant de vous engager sur une route, vous devez céder le passage aux véhicules qui y circulent.
  - La priorité de passage est accordée au véhicule qui circule le plus rapidement.
  - Vous devez céder le passage aux véhicules qui approchent en sens inverse.

Réponse

- Avant de vous engager sur une route, vous devez céder le passage aux véhicules qui y circulent :
  - Ce panneau indique au conducteur qui désire s'engager sur une route qu'il doit céder le passage.

Société de l'assurance automobile Québec
Avec vous, au cœur de votre sécurité

Question 19

- Ce panneau signale :
  - Un arrêt interdit
  - Un stationnement interdit
  - Un accès interdit

Réponse

- Un accès interdit :

  – Ce panneau indique que l'accès à une route ou à une voie de circulation est interdit aux automobiles.

Société de l'assurance automobile Québec
Avec vous, au cœur de votre sécurité

Question 20

- Quel panneau vous prévient qu'une route est temporairement fermée à la circulation?

1

2

3

Réponse

- Panneau 2 :

  – Ce panneau vous prévient qu'une route est temporairement fermée.

Références

- *Conduire un véhicule de promenade*
- *Guide de la route*
- *Carnet d'accès à la route*
- Exercices de révision

Société de l'assurance automobile Québec
Avec vous, au cœur de votre sécurité